



Contrat de confidentialité

Par **romj**, le **24/07/2011** à **17:45**

si je conseil une entreprise en gestion, doit-je impérativement signer un contrat de confidentialité ,si c'est le cas comment mis prendre?

a la signature du contrat, je ne peux pas tout dévoiler si on me le prend je n'est plus de preuve

puis-je le declarer a l'ini?

et doit-je faire signer un premier contrat pour etre sûr que la société va respecter le contrat de confidentialité

Par **amino**, le **02/08/2011** à **11:13**

slt, d'après votre question il s'agit d'un travail de conseillé!;

-le conseillé est libre d'engagement car vous n'etes pas emboché dans cette société (pas de contrat de travail & pas de contrat de confidentialité) le cas contaire c'est different, à vous de nous expliquer les détails.... cordiales

Par **romj**, le **02/08/2011** à **14:39**

en faite ce serais exactement pour conseiller une entreprise en marketing
mon conseil une fois dit peut t il etre repris par n'importe quel societe?